



Évaluation intermédiaire des projets pilotes « m-health »

Applications de santé mobile : le patient se sent mieux soutenu et plus impliqué

BRUXELLES, 06/11/2017.- L'évaluation intermédiaire de 24 projets pilotes contenant des applications de santé mobile a démontré que l'utilisation de ces apps est aussi bien bénéfique pour les patients que pour les prestataires de soins. Maggie De Block, ministre de la Santé publique : « Les avantages sont évidents. Grâce au suivi à distance, les patients se sentent mieux soutenus et plus impliqués. Les consultations intermédiaires à l'aide d'une application permettent d'éviter une rechute. Les patients qui utilisent une application sont souvent plus impliqués dans leur traitement. »

Les points d'attention sont, entre autres, la procédure de connexion qui est parfois trop lourde et la possibilité de partager des données avec d'autres prestataires de soins.

Maggie De Block, ministre de la Santé publique : « La santé mobile est un domaine récent qui a le potentiel de simplifier et d'améliorer considérablement les soins en faveur du patient. Chaque jour, de nouvelles applications sont disponibles, dont certaines meilleures ou moins bonnes que d'autres. Afin de bien faire le tri et de garantir la qualité et la sûreté des soins, il est important de créer un cadre réglementaire clair pour le m-health. Pour ce faire, l'expérience acquise dans le cadre des projets pilotes nous sera très utile. »

Les [24 projets pilotes](#) relatifs à la santé mobile ou le m-health peuvent être classés sous quatre champs d'application du secteur des soins :

- l'organisation des soins, par exemple, la communication entre les prestataires de soins et les patients par téléconsultation ;
- le soutien de la pose de diagnostic ;
- l'accompagnement de patients lors de leur convalescence ou rééducation fonctionnelle ;
- et la participation des patients ou l'implication active des patients dans le cadre de leur traitement.

L'évaluation intermédiaire des projets pilotes fin octobre 2017 a clairement révélé certains avantages et points d'attention. Maggie De Block : « Les projets pilotes confirment que la santé mobile peut constituer un instrument permettant aux patients de devenir le copilote de leur propre santé. Quant aux prestataires de soins, ils sont en mesure d'encore mieux assurer le suivi et l'accompagnement de leurs patients. Le but à présent est d'élaborer des critères et des règles claires afin que le m-health trouve sa place structurelle dans le secteur des soins de santé. »

Avantages importants

- L'utilisation d'applications fait qu'une partie des contacts entre patients et médecins se déroule à l'aide de moyens de communication modernes. Les apps sont donc une alternative au contact physique avec le médecin. Il s'agit, par exemple, de consultations dans le domaine des soins de santé mentale ou dans le cadre du suivi de patients atteints d'un cancer.

- Les prestataires de soins ont une vue plus complète, et donc meilleure, sur les paramètres de santé à suivre à l'aide de l'application, par exemple les valeurs glycémiques de patients diabétiques.
- Les patients se sentent mieux encadrés lors de leur traitement, par exemple grâce au suivi permanent à distance effectué par leurs prestataires de soins ou grâce au soutien dans la prise de médicaments.
- Les patients se sentent plus impliqués dans leur traitement du fait qu'ils aient eux-mêmes accès à certaines données et qu'ils reçoivent davantage de feedback.

Préoccupations importantes

- La procédure d'identification est souvent encore trop complexe pour les patients. Les applications doivent évoluer vers un système simple et facile d'accès garantissant en même temps le respect de la vie privée et la sécurité des données.
- Les données de santé récoltées à l'aide de l'application ne peuvent pas rester figées « dans l'application » mais doivent à tout moment être accessibles aux patients et aux prestataires de soins, et ce, afin qu'ils puissent toujours disposer des données le plus récentes.
- Certaines applications mobiles ne sont pas assez facile d'emploi, surtout pour les patients moins habiles sur le plan numérique.
- Les applications mobiles et les autres applications d'e-santé doivent être bien harmonisées pour que, par exemple, les données récoltées à l'aide de l'application soient automatiquement ajoutées au dossier patient intégré à l'hôpital.

Historique et futur

La ministre De Block a lancé un appel à projets pilotes fin juin 2016. 24 projets ont été sélectionnés fin 2016 et ces projets ont tous démarré cette année. Pour ce faire, la ministre de la Santé publique a libéré un montant total de 3,25 millions d'euros, entre autres, pour la rémunération des prestataires de soins dans le cadre des projets pilotes et pour prévoir le soutien nécessaire tout au long de la durée des projets, par exemple, sur le plan technique.

La plupart des projets ont une durée de six mois. Certains projets seront prolongés, par exemple, si cela est nécessaire pour pouvoir récolter suffisamment de données. L'évaluation définitive suivra dans le courant du premier semestre de 2018, après quoi le cadre légal sera défini et il sera examiné comment intégrer la santé mobile dans le modèle de remboursement.

Les projets pilotes s'inscrivent dans le cadre du déploiement du [Plan d'action e-Santé 2015-2018](#). Le 14 octobre 2015, la ministre De Block a présenté ce plan en collaboration avec ses homologues régionaux en charge de la Santé publique. Il s'agit de l'actualisation du premier plan d'action e-Santé fédéral qui avait été lancé en 2013, mais sans y inclure la santé mobile.

Info ? Els Cleemput, porte-parole
 Tél. : 0032 475 29 28 77
 Mail : els.cleemput@minsoc.fed.be
 Twitter : [Maggie_DeBlock](#)

Cellule stratégique de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Finance Tower / Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175 / B-1000 Bruxelles / Belgique
 tél. +32 2 528 69 00 / info.maggiedeblock@minsoc.fed.be